

Loi Travail XXL

On n'en veut pas !

La fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle tous les syndicats et salarié.e.s à la grève interprofessionnelle et à rejoindre les cortèges dans l'ensemble du pays

le 12 septembre 2017

A peine quatre mois après son élection, le gouvernement Macron a déjà lancé sa grande offensive contre le monde du travail. Les enrobages d'une communication managériale et le simulacre de dialogue social ont bien du mal à cacher que c'est bien la stratégie du bulldozer pour laquelle le nouveau monarque a opté. Peu importe une chute libre de sa cote de popularité, inédite pour un nouveau président, la

destruction du modèle social français tel qu'il s'est construit depuis plus d'un siècle, doit aller vite, et fort.

Les ordonnances, outil autoritaire et antidémocratique, ne sont que le reflet du sentiment d'impunité qui anime le capital financier et la classe dirigeante à son service. Mais c'est aussi le reflet d'une crainte. L'empressement à casser le Code du travail et les acquis sociaux, cet héritage d'une longue histoire de lutte, témoigne de la hantise de la classe dominante : la résistance contre l'exploitation des travailleurs, source de leur richesse.



Ne nous y trompons pas, en voulant passer en force, Macron et sa clique, sont en train de se mettre à dos la majorité des citoyens. C'est à nous d'y répondre dans la rue, le 12 septembre et après, et d'y faire converger les mécontentements que sa politique va inévitablement produire.

Refusons les régressions des ordonnances Macron !

Fédération CGT des sociétés d'Etudes

Ce que contiennent les ordonnances...



Dans la continuité directe de la Loi El Khomry l'an passé, la Loi Travail XXL, continue son travail de destruction des outils de protection et de défense encore à disposition des salarié.e.s. Poussant la logique à son paroxysme, la loi va même plus loin, c'est la philosophie du code du travail qui s'inverse. D'un outil au service des travailleuses et des travailleurs, il devient un instrument de précarisation et d'incitation aux abus patronaux. Florilèges des cadavres tout droit sorti des tiroirs du MEDEF.

Ce que contiennent les ordonnances

-Facilitation des licenciements par : la baisse des indemnités ; la simplification des procédures par un document type de licenciement sans besoin *a priori* de motif ; complexification des recours à disposition du salarié ; plafonnement des indemnités prud'hommales ; prise en compte des seuls bénéficiaires du territoire français pour le licenciement économique.

-Primauté des accords collectifs défavorables sur ceux de la branche et sur le contrat de travail. Ces mesures concernent par exemple, les primes, le 13^{ème} mois, le temps de travail, la mobilité géographique.

-Fusion des instances de représentations du personnel : réduction des heures totales de délégation syndicale et du nombre d'élus ; fin du CHSCT ; recours aux experts (de santé par exemple) contestable par l'employeur.

Ce que propose la CGT

-Le nouveau statut du travail salarié sur la base des conventions collectives (NSTS) offre de nouvelles perspectives : l'idée est de créer un socle interprofessionnel de droits cumulatifs, progressifs et transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, et ce, de la sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle.

-La durée légale du travail devrait être abaissée à 32 heures avec maintien de salaire et renvoi aux modalités par négociation collective, afin de créer des emplois et du progrès social. Et augmentation du SMIC à 1800 euros par mois!

- le renforcement de la formation des élus, un meilleur accès aux formations syndicales pour les salariés ; droit de véto des IRP face à certaines décisions des employeurs tel que les licenciements collectifs ou les baisses des cotisations.

Fédération CGT des ciétés d'Etudes